

La violence ...

AOZ



**Êtes-vous
victime de
violences ?
Vous pouvez
agir.**

... c'est non !

Il existe de nombreuses formes de violence. En Suisse, la violence est punissable. Quelle que soit la forme de violence, c'est non.

La violence,

c'est quand une personne vous injurie ou vous crie dessus.

c'est quand une personne vous intimide.

c'est quand une personne vous insulte ou vous harcèle sur Internet.

c'est quand une personne vous fait peur.

c'est quand une personne vous menace.

c'est quand une personne vous bat ou vous étouffe.

c'est quand une personne vous retient par la force ou vous enferme chez vous.

c'est quand une personne vous interdit de voir votre famille ou vos amis/-es.

c'est quand une personne vous importune avec des propos sexistes.

c'est quand une personne vous embrasse ou vous touche contre votre gré.

c'est quand une personne vous impose des actes sexuels.

c'est quand une personne vous force à vous marier.

c'est quand une personne vous force à travailler ou à vous prostituer.

Tout ça, c'est de la violence. Et il existe encore beaucoup d'autres formes de violence. Personne n'a le droit de vous faire subir des violences.

Subissez-vous des violences ? Ou êtes-vous témoin de violences ? Vous pouvez agir ainsi :



**Adressez-vous à un/-e
collaborateur/-trice
de l'AOZ.**



**Ou trouvez un
centre de conseil sur
www.gewalt-ist-nicht-okay.ch/ti**